riches et influents ne figurent pas souvent dans les conseils, soit qu'ils refusent de siéger avec des inférieurs, des paysans et des chefs de village, soit que le chef ou le roi ne les ait pas désignés. En 1955 enfin, un accord signé entre le gouverneur de l'Uganda et le Mukama a élargi la base de la représentation [illegible] au sein du conseil de district et prévu la création de comités de nominations dont le Mukama est tenu de suivre l'avis. Cette réforme est due en partie aux efforts d'une intelligentsia nyoro peu nombreuse, mais active.

Les chefs tenaient leur autorité du roi, qui pouvait la leur reprendre. Ils devaient loyauté et dévouement à leurs sujets, dont ils dépendaient dans une certaine mesure, puisqu'ils recevaient d'eux un tribut et que leurs paysans, n'étant pas liés à la terre, pouvaient s'en aller s'ils n'étaient pas satisfaits.

Depuis 60 ans, le système politique évolue vers un type d'administration locale; les chefs, qui ne perçoivent plus le tribut mais touchent un traitement et sont amovibles, s'apparentent plus à des fonctionnaires administratifs qu'aux maîtres quasi-féodaux de jadis. C'est en 1933 que le gouvernement du Protectorat tenta pour la première fois de restaurer l'autorité traditionnelle, après quelques décades d'administration directe. Cette restauration agit plutôt à l'encontre de la démocratisation. En effet, le Mukama recouvrait le droit de nommer les chefs (moyennant l'approbation du gouvernement central dans certains cas), mais il n'était pas obligé de demander l'avis de son conseil, ce qui était contraire à la coutume. Cette situation perdura jusqu'à l'accord de 1955. Aujourd'hui encore, les paysans nyoro ne comprennent pas toujours que les chefs ne remplissent plus leurs obligations d'autrefois, qu'ils ne puissent plus leur offrir de festins parce qu'ils ne perçoivent plus le tribut en nature, qu'ils ne connaissent plus tous leurs sujets parce qu'ils sont devenus des administratifs et qu'ils sont amovibles. Avant 1955, le Mukama nommait parfois des individus sans valeur. Les personnes qui cherchaient à devenir chefs ou qui souhaitaient de l'avancement, faisaient un cadeau au roi en passant par un de ses conseillers intimes, et ce système était considéré comme normal. Les gens influents ou éduqués refusaient de servir comme chefs, sinon aux échelons supérieurs. Les traitements des chefs étaient relativement minimes et beaucoup de leurs subordonnés étaient plus riches et plus influents qu'eux. La position du chef était et reste difficile, car il est soumis à deux systèmes de principes différents et souvent contradictoires : ceux qui gouvernent un régime quasi féodal, ceux qui conviennent à une administration moderne.

Depuis 1955, le roi doit nommer et révoquer ses chefs selon les recommandations des commissions de nomination.

La démocratisation est appelée à se développer et à s'étendre. Mais en 1953 encore, le statut social avait plus de poids que les réalisations concrètes, les inégalités sociales étaient considérées comme naturelles. Il faut que la législation aille de pair avec l'éducation, basée elle-même sur la connaissance du système ancien. Le principe du gouvernement par le consentement du peuple implique tout d'abord ce consentement.

O.R.S.T.O.M.
Fonds Documentaire
N° : 1546
Cote : B
Date : 29 JUIN 1982

Les Cadres au Cameroun

J. Binet

1. — Les cadres traditionnels et leur évolution

Le Cameroun est vaste et divers et l'on ne peut s'étonner que des systèmes très différents aient coexisté dans les temps anciens pour l'encadrement de la population. On peut distinguer grossièrement trois zones géographiques, qui avaient chacune leur système d'organisation politique.

Dans le Nord-Cameroun, à la suite de la conquête menée par les Peuls au cours du XVIIIme siècle, une société féodale s'était établie. Le lamido y gouvernait, mais il devait tenir compte de l'opinion de sa noblesse. Tous les descendants des conquérants faisaient partie de l'aristocratie et jouissaient de privilèges spéciaux. Le chef distribuait aux membres de cette aristocratie les charges et les fiefs. Cependant, il avait toujours auprès de lui un certain nombre de serviteurs ou de descendants d'esclaves affranchis. Ces gens rattachés directement à la maison du chef devaient tout au Monarque. Aussi n'hésitait-il pas à leur confier des pouvoirs particulièrement importants. En effet, s'il pouvait craindre que des féodaux ne cherchent à s'affranchir de son pouvoir et ne cherchent à intriguer contre lui, il pouvait se fier entièrement à des descendants d'esclaves qui n'étaient rien et lui devaient tout. Dans cette zone, le pouvoir politique appartient donc théoriquement aux descendants des conquérants, mais, en fait, le chef délègue des pouvoirs d'ordre administratif à des descendants des peuples vaincus, à d'anciens captifs qui vivent à sa Cour. Le pouvoir des lamibé du Nord-Cameroun est sacré en même temps que féodal. En effet, la conquête a été faite au nom de l'Islam. C'est comme représentant de la religion révélée que les conquérants ont pris le pouvoir, c'est sous le prétexte d'une guerre sainte qu'ils se sont rués à l'assaut des organisations païennes. La religion islamique a donc modelé toute l'organisation juridique de ces pays. Elle proclame, au moins en théorie, la primauté de la loi divine sur la loi humaine, elle soumet, au moins en théorie, le détenteur du pouvoir à la loi divine, elle exige des aristocrates le respect de la morale. Le rôle de la religion est considérable dans la formation des cadres. Tous les individus de bonne famille suivent l'école coranique, où ils apprennent à lire, à écrire, où ils étudient le Coran. Ils acquièrent ainsi des éléments de connaissances théologiques, morales et juridiques. Le caractère juridique de la loi religieuse mérite d'être souligné. En effet, les cadres politiques du pays et les cadres judiciaires sont

in: Civilisations, vol. XI - 1961 - n° 1, pp 21-36

quelque peu différents. Les personnes savantes dans la connaissance du Coran ont, sur la vie juridique, sur l'interprétation de la loi, sur les tribunaux, une influence particulièrement marquée.

Chez les Peuls, la vie économique est assez active et suffisamment ancienne pour avoir secrété les institutions dont elle avait besoin. Cependant, on ne voit guère de cadres particuliers se dégager; à la cour de chacun des chefs, des dignitaires particuliers sont chargés de certains problèmes économiques : qui du commerce des bœufs, qui du commerce des poissons, qui des salines, etc... Mais rien de précis n'apparaît dans le droit privé; peut-être peut-on déceler cependant une tendance au groupement des différents métiers en corporations. En effet, pour les relations avec les pouvoirs publics, les artisans et les commerçants se réunissent et choisissent l'un d'eux comme porte-parole. Celui-ci, qui prendra le nom de « chef des bouchers » ou « chef des marchands », sera le correspondant habituel de celui qui, à la cour du lamido, est chargé de ce genre d'affaires.

Dans l'Ouest-Cameroun, les choses sont un peu différentes. Dans les montagnes du pays Bamiléké ou Bamoun, les chefs ont su annexer les différents cultes religieux et les différents mythes existants, le culte des ancêtres est devenu le culte de leurs ancêtres; ils sont seuls à détenir les restes d'animaux de caractère sacré : buffle, éléphant ou panthère. Ils ont vis-à-vis de la terre un rôle sacerdotal.

Le pouvoir du chef est donc d'ordre divin. Il l'exerce personnellement ou bien par l'intermédiaire de serviteurs qui appartiennent à sa maison.

Il convient de faire remarquer ici l'existence de sociétés dites secrètes. Autour du chef et sous sa présidence, des personnes de condition noble se réunissent dans les buts les plus divers. Il y a toujours dans la société secrète quelques rites de caractère religieux; il y a toujours quelque activité de caractère politique, car la société exécute des missions qui lui sont confiées par le chef, mais il peut y avoir également des activités d'ordre économique.

Les cadres de ces organisations se dégagent après de longs tâtonnements et un long service au profit de la société. Dans cette région par conséquent, plus encore que parmi les islamisés du nord-Cameroun, l'encadrement de la vie économique, sociale ou politique se fait sans aucune séparation des pouvoirs.

Enfin, les régions forestières du Sud-Cameroun n'ont jamais donné naissance à des organisations étatiques. La population y était organisée en familles patriarcales et les clans eux-mêmes n'avaient pas d'organisation viable.

Les seuls cadres existants sont les cadres familiaux. Chaque patriarche organise son groupe comme il l'entend, le fait vivre, le représente auprès du monde extérieur. Ici encore, l'indistinction la plus marquée est de règle, puisque ce sont les mêmes personnages qui dirigent la vie religieuse, la vie politique et la vie économique. Cependant, des sociétés d'initiation fournissent aux diverses tribus l'occasion de se regrouper et elles leur permettent de trouver des cadres adéquats. Ces sociétés de caractère religieux ont en même temps un rôle éducatif et un rôle civique. Elles peuvent faire fonction de tribunal, trancher les litiges entre les particuliers ou entre les groupes, elles servent même de liens entre des tribus qui ne se reconnaissent pas de point commun.

Avec l'arrivée de l'administration européenne, à partir de 1900, les problèmes vont se poser différemment; en effet, l'implantation d'une administration était nécessaire et, les clans étant dispersés sur tous les points du territoire il convenait de donner au pouvoir des chefs une base territoriale (*jus soli*) et non une base raciale. Cette innovation n'était malheureusement pas facile à comprendre pour la population dont tout le droit est basé sur le « *jus sanguinis* ».

Actuellement encore, les deux idées coexistent et les immigrés originaires d'une autre tribu venus se fixer sur les terres d'un chef qui n'est pas leur chef de race, posent toujours des problèmes difficiles.

Dans ces régions forestières enfin, la population n'avait aucune tradition économique. Chaque famille vivait en autarcie. Les échanges étaient rarissimes et n'étaient pas conçus sous forme économique. Aussi les autochtones de cette région se sont-ils efforcés de trouver dans les cadres de la famille patriarcale la base juridique et l'encadrement nécessaires à la vie économique moderne. Pas de société commerciale, mais une utilisation moderne de la famille patriarcale pour satisfaire les besoins du commerce.

2. — Les cadres modernes

1°) Cadres politiques.

Dès 1947, une assemblée fonctionnait et délibérait sur le budget local. Une certaine élite se dégageait et faisait son apprentissage des activités parlementaires. On constatait presque immédiatement la prééminence des fonctionnaires dans ce groupe. En effet, ils ont reçu, en général, une instruction plus forte que la moyenne; ils ont donc eu et ont encore, de ce fait, auprès des électeurs, un certain prestige. Depuis 1956, les Ministères camerounais ont compté une majorité de fonctionnaires : 8 sur 13 pour le premier Ministère, 7 sur 16 pour le second. En fait d'ailleurs, ce trait n'est pas particulier au Cameroun et a été relevé pour l'ensemble des territoires français d'Afrique Noire.

Les fonctionnaires et particulièrement les fonctionnaires d'autorité jouent un rôle essentiel dans l'encadrement du pays. Le tableau donné en annexe indique leur effectif. Au sein de la fonction publique, les populations originaires du Nord sont en très faible proportion. Cela s'explique d'ailleurs, puisque les premières écoles ont été construites dans le Sud. C'est pour cette raison historique que les Douala, proportionnellement très peu nombreux dans la population totale du territoire (20.000 sur 3.000.000), sont relativement nombreux au sein de la fonction publique. Il en est de même des Boulou. En comparaison, les Ewondo sont relativement peu représentés.

C'est encore l'ancienneté de l'école d'Ebolowa, centre de la mission presbytérienne, qui explique la proportion importante des protestants parmi les fonctionnaires. A côté de cette masse, les musulmans représentent seulement 3 % et les catholiques 25 %.

Quant à la répartition par âge, il semble que la catégorie des individus ayant entre 30 et 40 ans fournisse les meilleurs éléments. Au-delà, les résultats sont

médiocres, semble-t-il. Parmi les jeunes gens, il est probable que les prises de position politique ou syndicaliste nuisent au rendement; toujours est-il que les notes professionnelles s'en ressentent.

Un grand nombre de fonctionnaires souhaitent servir dans leur région d'origine. On peut estimer qu'il en est ainsi pour plus de 50 % des cas. Peut-être le groupe des Douala est-il celui qui accepte le plus volontiers l'expatriation. On peut estimer que 20 % des fonctionnaires sont polygames. On voit ainsi combien ces hommes restent liés aux cadres de vie traditionnels; ils s'efforcent de retourner chez eux et leur vie familiale s'écoule selon les normes anciennes.

Les fonctionnaires ont tendance à former une caste au sein de la nation. Beaucoup d'entre eux sont fils ou frères de fonctionnaires. Beaucoup choisissent leurs amis parmi leurs relations professionnelles, beaucoup épousent des filles de fonctionnaires. Cette tendance au repliement sur soi du groupe professionnel risque de se développer. En effet, les enfants nés dans les familles actuellement au pouvoir auront davantage de chances d'accéder à une éducation supérieure, ils iront plus tôt à l'école, ils passeront des examens, ils seront mieux orientés. Déjà la proportion de fils de fonctionnaires parmi les lycéens, les étudiants, est très forte. Mais tout ceci n'est pas particulier au Cameroun. Le même phénomène a été observé en Guinée.

Le recrutement et la formation des fonctionnaires se font en gros selon les normes en usage en Europe : écoles, concours portant à la fois sur des matières professionnelles et des matières de culture générale. Certains services ont organisés des cours : école de météo, école de technique forestière, école des infirmiers, école normale des instituteurs, centres de formation agricole, etc... D'autres services recrutent par concours parmi les titulaires de certains diplômes (Baccalauréat, Brevet, etc.). Enfin, les pouvoirs de préfet et de sous-préfet sont confiés à des fonctionnaires ayant suivi en général les cours de l'Institut des Hautes-Etudes d'Outre-Mer à Paris.

Dans l'ordre politique, Ministres, Assemblées, cadres de la fonction publique constituent l'élite supérieure. A un niveau plus proche du citoyen moyen, les dirigeants sont moins faciles à recruter, à former et à décrire. Les partis politiques et les conseils municipaux forment ces structures de base.

Les partis politiques sont fort nombreux et, dans l'ensemble, médiocrement organisés. Ils ne manifestent toute leur activité que dans les périodes électorales. Ici, rien qui puisse se comparer à la Guinée, où dans chaque village, hommes, femmes, jeunes gens sont groupés par le parti, dans des réunions fréquentes dirigées par un président appartenant à chaque catégorie. Les présidents des sections villageoises sont convoqués souvent au chef-lieu du cercle pour des discussions, pour des séances d'étude, etc. D'un bout à l'autre de la République, par conséquent, le parti manifeste quotidiennement son action et exerce un rôle d'encadrement total.

Rien de semblable au Cameroun jusqu'à présent, semble-t-il, malgré les efforts dans ce sens de l'UPC clandestine.

Une structure particulière au territoire a permis de dégager une élite rurale. Dès 1954, des conseils municipaux ruraux ont été créés. Dans la région forestière en particulier, ces « communes rurales » sont nombreuses. Il ne faudrait pas les confondre avec des communes européennes; elles s'étendent, en effet, sur des superficies équivalent à un ou deux cantons. Une quarantaine de communes de ce type ont été étudiées et on voit se dégager le portrait du dirigeant villageois. Les chefs et notables divers restent très influents : ils détiennent 30 % des sièges. Les planteurs, puisqu'il s'agit d'un milieu rural, sont évidemment nombreux (44 %), mais la proportion de fonctionnaires (8 %) est beaucoup plus forte que l'on ne pouvait s'y attendre. On croit, en effet, trop souvent que les rapports sont rompus entre les fonctionnaires, gens des villes, et les habitants du plat pays. En fait, les choses sont plus complexes. Peu nombreux sont les fonctionnaires affectés en brousse, il est vrai; quelques moniteurs ou instituteurs, quelques infirmiers. Mais beaucoup gardent avec leur village d'origine des relations assez fréquentes, beaucoup se préparent une maison et une plantation pour le moment où ils prendront leur retraite, beaucoup conservent de l'influence sur leurs compatriotes villageois.

La proportion des commerçants est faible. Certes, le commerce est peu développé dans les villages du pays Pahouin; cependant, on pouvait penser que des commerçants disposant d'une certaine richesse pouvaient avoir de l'influence. Il en est ainsi, semble-t-il, en Guinée, où les commerçants forment le groupe social le plus estimé, avec les fonctionnaires. Les choses semblent différentes ici. Cela s'explique peut-être si l'on songe à l'absence quasi totale de traditions économiques. L'existence de rituels d'échange très cérémonialisés, analogues aux *poblatches* des Indiens de la côte du Pacifique, témoigne d'une vie économique encore peu développée. Le petit nombre des catéchistes et employés des missions (2,4 %) est un phénomène digne de remarque dans une région où l'influence des églises chrétiennes est considérable. Enfin, la faible représentation des artisans (0,9 %) confirme ce qui est dit couramment sur le mépris des techniques. Faut-il voir là le souvenir des temps où les artisans étaient castés ? Pourtant, les artisans dont il s'agit exercent des métiers modernes. Ce sont des maçons, des mécaniciens, des menuisiers. Dans cette région forestière, au demeurant, la distinction des castes n'a jamais été aussi marquée qu'elle l'est en pays soudanais.

L'âge moyen élevé des conseillers municipaux (presque 39 ans) confirme les idées habituelles sur la gérontocratie africaine.

L'influence électorale n'a donc pas été confisquée par les jeunes. Il peut être intéressant de signaler que les protestants semblent avoir une influence particulièrement forte. Faut-il évoquer ici, ce qui était dit à propos de leur influence dans les milieux de fonctionnaires ? Faut-il rappeler que leur habitude de commenter la Bible peut les avoir formés à l'art oratoire ? Faut-il supposer que le caractère démocratique de leurs institutions leur a donné l'habitude de discuter les idées et de les présenter au public ?

En 1956, un effort avait été entrepris pour la formation civique de ces conseillers municipaux. Un congrès avait rassemblé les élus et des exposés leur avaient été faits sur la gestion des affaires publiques. D'autre part, un bulletin leur fournit une documentation de base.

2°) *Les cadres économiques.*

Les chiffres donnés ci-après permettent de voir d'une façon sommaire l'ensemble du problème. Mais ces documents extraits de rapports de l'Inspection du Travail pour 1957, donnent de la situation une vue limitée. En effet, ils tiennent compte de tout ce qui est « entreprises » au sens européen du terme, et les exploitations familiales du type africain n'y trouvent pas place. Ce sont elles, pourtant, qui forment l'essentiel de la production agricole au Cameroun. Un double encadrement est réalisé pour les agriculteurs. Tout d'abord, celui constitué par les techniciens des services d'agriculture. Il s'agit d'un corps de fonctionnaires analogue à ceux dont il était parlé plus haut. Mais, plus près du paysan, tout un réseau de coopératives diffuse certaines techniques modernes, permet d'assurer une vente plus facile ou plus rémunératrice. Il y avait, en 1957, d'après le rapport annuel à l'O.N.U., 180 coopératives légalement constituées. Les premiers syndicats agricoles, qui en réalité étaient des coopératives, furent montés dès 1945. Les dirigeants expérimentés et honnêtes étaient rares, le public était extrêmement ignorant de la marche des opérations et incapable de surveiller ceux à qui il confiait ses produits ou ses cotisations. Aussi de nombreuses coopératives firent-elles faillite, les mauvaises gestions furent fréquentes.

Depuis 1950, le mouvement a pris un nouvel essor, aidé probablement par les conseils et éventuellement le contrôle des secteurs de modernisation.

Depuis 1956, enfin, une orientation nouvelle est apparue avec les « coopératives de crédit mutuel ». Elles sont actuellement au nombre de 100 et permettent à leurs membres de souscrire des prêts pour acheter du matériel, des engrais, des insecticides, etc. Dans les conseils d'administration de tous ces organismes, se forment des hommes capables de gérer leurs affaires.

Une enquête est en cours sur cette catégorie sociale : malheureusement, les résultats ne sont pas encore disponibles.

Pour la formation des coopérateurs, il faut signaler le travail qui a été fait par la Fédération Française des Coopératives et par le BDPA. Depuis 5 ou 6 ans, des stages ont été organisés au cours desquels des hommes ayant déjà quelques responsabilités dans les coopératives peuvent venir se perfectionner en France en suivant des cours, en visitant des coopératives et en y effectuant un stage. Au bout de 8 mois ou 1 an, les stagiaires repartent après examen et rapport de stage. Des efforts sont faits pour enseigner dans ces stages le travail de groupe, soit selon les méthodes d'entraînement préconisées par Morend (une expérience a été faite par le Bureau pour le Développement de la Production Agricole - BDPA, et s'est d'ailleurs terminée par un échec très net), soit par des méthodes plus simples, très directives, où un moniteur peut assister aux réunions du groupe et indiquer comment chacun remplit son rôle.

Dans toutes les industries la pénurie des techniciens est nette. Les ouvriers spécialisés convenables sont rares. Pour parer à ces lacunes, l'Enseignement technique a été complété dans différents domaines par la formation professionnelle accélérée. Mais en fait, le problème n'est pas rsolu, les écoliers

vont vers l'Enseignement technique faute de pouvoir accéder à l'Enseignement secondaire ou à l'Enseignement supérieur; ils ne souhaitent pas rester dans les métiers qu'ils ont cependant théoriquement choisis. Ici encore, le phénomène n'est pas particulier au Cameroun et les chiffres fournis en 1958 par un collège technique en Guinée montraient que 1 élève sur 10 environ continuait à exercer la profession pour laquelle il était qualifié. Les autres avaient trouvé des emplois de bureau. Conscients du danger qui menace l'économie des territoires africains dans leur ensemble, divers industriels se sont efforcés de régler le problème. Ils ont créé pour cela l'Association pour le Développement de l'Enseignement Technique Outre-Mer, qui a organisé des stages en France. Peut-être convient-il de signaler aussi, dans un tout autre domaine, l'activité de l'association « Jeunes Sciences ». Ce mouvement souhaite intéresser les jeunes au développement de la recherche scientifique et organise auprès des jeunes gens d'âge scolaire des équipes d'étude sur différents sujets d'ordre scientifique.

Dans un tout autre domaine, la formation de cadres économiques est assurée par le syndicalisme. D'après un rapport de l'Inspection du travail, en 1957, il y avait 424 syndicats réunissant 36.000 adhérents. Ces syndiqués étaient représentés par 580 délégués du personnel, mais en face, 970 délégus n'étaient pas syndiqués. On voit que la force du mouvement syndical est encore réduite. Il est évident cependant que le syndicalisme a formé un certain nombre d'hommes actifs, au courant de la vie économique et susceptibles d'agir sur les destinées du pays. Aucune documentation cohérente n'a pu être rassemblée sur l'élite syndicaliste. Il semble cependant qu'un certain nombre de leaders soient d'anciens fonctionnaires et que les syndicats soient animés, comme de l'extérieur, par des personnalités qui ne sont pas membres du groupe considéré.

Ce qui était dit ici à propos de la production pourrait être répété à propos de la distribution. Les employés de commerce n'ont pas une audience très grande du point de vue politique. Ils fournissent seulement 5 % des conseillers municipaux urbains et 3 ½ % des conseillers municipaux ruraux. La profession est en général peu considérée; en effet, les acheteurs de cacao, dont on connaît les pratiques délictueuses, déshonorent la corporation. Le taux de délinquance est particulièrement élevé pour l'ensemble de la catégorie (il est de l'ordre de 15 %). Une étude sur les groupes sociaux en Moyenne-Guinée amène à des conclusions un peu analogues. Ici, la délinquance n'est pas particulièrement marquée, néanmoins la corporation est relativement peu considérée, et les employés de commerce seraient, d'après une enquête d'opinion, le groupe avec lequel on souhaite le moins souvent avoir des rapports d'amitié ou de camaraderie. Avec les manœuvres, ils se trouveraient donc placés tout au bout de l'échelle sociale.

Les traditions économiques particulières du Sud-Cameroun, partie la plus riche et la plus active du pays, expliquent que les commerçants y soient peu nombreux. Tout le pays, il y a 40 ans, vivait dans un système totalement autarcique où chaque famille se suffisait à elle-même et où les marchés même étaient inconnus. Formés dans ces traditions, les Boulou ou les Ewondo

n'ont pas donné naissance à une classe de commerçants. L'essentiel du commerce africain est tenu dans le Sud-Cameroun par les Bamiliké ou par les originaires du Nord. Quelques brillantes exceptions viennent confirmer ce que cette règle aurait de trop absolu.

Conclusion

Dans la vie politique, l'encadrement semble étoffé à l'échelon le plus élevé : les organes du pouvoir législatif ou du pouvoir administratif ont déjà une certaine expérience. Au niveau du village, les cadres ont probablement moins d'expérience de la vie moderne. Les conseils municipaux pourront être une pépinière pour les élites.

Dans la vie économique, le problème reste entier. Coopératives, mutuelles, secteurs de modernisation permettent à toute une couche de la population de se mettre au courant des techniques de production et de vente. Mais pour les industries de transformation et pour le circuit commercial, une lacune demeure.

Comme en Europe, l'accent a été mis sur la formation intellectuelle : écoles, concours ont été les bases du recrutement. Cependant l'apprentissage « sur le tas » a été employé pour beaucoup de techniciens et pour les syndicalistes. C'est dans les chantiers ou dans les ateliers que sont formés les contremaîtres. C'est en gérant les syndicats que se sont formés les dirigeants syndicaux.

Dans les sociétés traditionnelles, on insistait sur les valeurs du caractère beaucoup plus que sur celles de l'intelligence. Au cours de longs services à la cour du chef ou dans les sociétés secrètes, les individus étaient jugés et se formaient lentement aux responsabilités.

En ce sens, les syndicats, les églises et, dans certains pays, les partis politiques, donnent à leurs militants une formation plus proche des traditions anciennes, où l'homme se trouve engagé dans sa totalité. C'est pourquoi les mouvements d'action catholique — ou protestante — méritent beaucoup d'attention. Il est remarquable que les classes dirigeantes participent d'une façon assez lointaine aux mouvements d'action catholique, en particulier : les fonctionnaires sont relativement peu pratiquants et paraissent assez peu actifs dans l'apostolat.

Chez les protestants, une tendance analogue, mais moins marquée, a été signalée. On peut donc craindre un déséquilibre : le pouvoir et les honneurs appartiennent à une catégorie sociale bien déterminée, qui semble perdre le contact avec les masses.

Une autre conclusion peut être présentée. Il n'y avait jadis aucune spécialisation des fonctions : le pouvoir religieux, économique, politique, militaire était confondu dans les mêmes mains. La situation est toute différente maintenant et les cadres sont fort divers. Chacun des groupes socio-professionnels a tendance à se replier sur lui-même, à se constituer en caste héréditaire. La chose est évidente pour les employés des services publics.

Mais elle commence à être marquée pour les commerçants et les artisans. Hérédité de la profession, mariage, choix des relations et amitiés à l'intérieur du groupe, tous ces traits se retrouvent, en Guinée comme au Cameroun, pour certaines catégories sociales.

Le danger d'une sclérose du corps social est évident : toutes les fonctions importantes peuvent se trouver monopolisées par une catégorie, qui en interdirait l'accès aux éléments nouveaux. Cela n'est pas illusoire et déjà des jeunes gens étudiant en Europe estiment que la hiérarchie sociale n'est pas conforme à ce qu'ils estiment normal. Ils font sonner bien haut leurs titres universitaires et reprochent aux gens en place de n'en n'avoir pas autant. Tous, en effet, se pressent vers les fonctions publiques et vers les branches prestigieuses du Service d'Etat : diplomatie, administrations centrales, cabinets de ministre.

D'autres secteurs sont fort démunis de cadres et souffriront de ce déséquilibre, tant que l'élite n'aura pas compris qu'il peut y avoir partout des places honorables.

BIBLIOGRAPHIE - DOCUMENTATION

Archives du Ministère de l'Intérieur - Yaoundé.

ADETOM, 55, avenue d'Iéna, Paris.

Bureau pour le Développement de la Production Agricole Outre-Mer (BDPA), 27, rue Oudinot, Paris 7e.

Centre pour la Coopération Agricole, 129, Boulevard Saint-Germain, Paris.

J. Off. Cameroun, Statut des fonctionnaires, Statut des chefs.

Comptes-rendus des sessions de l'Assemblée teritoriale.

Publications du Service des Statistiques (Recensements des villes de Douala, Edéa, Ebolowa).

PUBLICATIONS :

GUILBOT : Petite Etude sur la main-d'œuvre à Douala (Etudes camerounaises, 1951).

DIZAIN et CAMBON : Etude sur New Bell (Ronéo ORSTOM-IRCAM 1955).

GOUELLAIN : Etude sur Douala, ms.

BINET : Sociologie religieuse (Monde non chrétien n° 47 - 1959).

Elite rurale (Idem, 1958).

Délinquance (Rev. Jur. et Pol. de l'Union Française, 1958).

Groupe socio-professionnels (Cah. Internat. de Sociologie, oct. 1958).

Sociologie urbaine (ronéo IRCAM, 1959).

ETUDE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES CONSEILS MUNICIPAUX

(1960 - Documentation R. P. Thoré)

A. Profession

	Fonctionnaires		Prof. libér.		Commerçants		Artisans		Empl. comm.		Agriculteurs		Chefs		Catéchistes		Total
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Cons. munic. urbains .	34	18	22	12	36	19,6	5	2,7	24	13,1	35	19	20	11	7	3,8	183
Cons. munic. ruraux .	71	8	24	2,7	39	4,6	8	1	31	3,5	403	44	269	31	21	2,4	866
Ensemble	105	10	46	4,3	75	7,1	13	1,2	55	5,2	438	41,7	289	27,5	28	2,6	1 049

B. Age moyen

Conseils municipaux urbains : 41.
Conseils municipaux ruraux : 44,7.
Ensemble : 43.

JOURNAUX (1957 - RAPPORT O.N.U.)

Journaux administratifs	6	
d'information générale	15	(dont 5 à direction africaine)
corporatifs	10	(dont 6 à direction africaine)
politiques	24	(dont 24 à direction africaine)
confessionnels	10	(dont 5 à direction africaine)

EFFECTIFS DES FONCTIONNAIRES CADRES GENERAUX NON COMPRIS

(1957 - Rapport O. N. U.)

	Cadre A (niv. bacc.)	Cadre B (niv. brev.)	Cadre local
Serv. civ. et fin.	93	358	340
santé		537	221
garde			1 500
agriculture		135	156
météo	6	39	57
contributions		10	26
police			665
sûreté	70	21	209
enseignement	186	347	436
eaux et forêts	13	5	96
élevage		38	48
douanes	13	125	185
imprimerie	10	23	13
domaines	14	7	12
PTT	38	53	28
mines		2	4
service social			59

ENSEIGNEMENT

PRIMAIRE

Enseignement public :
649 écoles, 89.309 élèves, dont 26.640 filles.
8 cours complémentaires, 1.037 élèves, dont 143 filles
Ecole Normale d'Instituteurs, 366 garçons, 109 filles

Enseignement privé
1.814 écoles, 204.691 élèves, dont 58.708 filles

SECONDAIRE

Enseignement public
5 lycées et collèges

Enseignement privé
7 collèges

REPARTITION DES BOURSES

Par Académies (1959-60)

Alger	
Marseille	19
Bordeaux	43
Besançon	6
Caen	20
Clermont	21
Dijon	12
Grenoble	19
Lille	17
Lyon	24
Montpellier	25
Nancy	9
Paris	201
Poitiers	21
Rennes	22
Strasbourg	24
Toulouse	49
Total	532

Enseignement supérieur

Médecine	
Pharmacie	19
Dentaire	3
Vétérinaire	5
Sciences	59
Lettres	36
Droit	49
Beaux-Arts	3
Grandes Ecoles	9
Préparation grandes écoles	24
Ingénieurs	20
Théologie	9
Total	298

Préparation diplôme d'ingénieur : Cameroun	43
Enseignement technique : Cameroun	112
Enseignement premier degré : Cameroun	5
Enseignement deuxième degré : Cameroun	51
Enseignement technique 1er et 2me degrés : Cameroun	39
Assistantes sociales - Divers : Cameroun	71

Total d'étudiants camerounais boursiers et non boursiers en France : environ 2.500.

Source : Bulletin de l'Office des Etudiants d'Outre-Mer (1960).

EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Direction et Inspections :	Enseig. public	Enseig. privé
Directeur d'enseignement	1	—
Inspecteurs primaires	4	—
Inspecteur enseignement technique	1	—
Chef serv. Jeunesse et Sport	—	—
Instituteurs	21	—
Instituteurs adjoints	7	—
Moniteurs	2	—
Secrétaire	1	—
TOTAL	37	22

EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT (Suite)

	Enseig.	Enseig.
Proviseur	—	—
Censeurs Surv. Général	3	—
Principaux	3	—
Directrices collèges	1	—
Agents services économiques	2	—
Intendant universitaire	1	—
Professeur agrégé	1	—
Professeurs licenciés	21	—
Adjoints d'enseignement	11	—
Instituteurs	16	—
Instituteurs adjoints	2	—
Professeurs techniques adjoints	3	—
Professeurs contractuels	7	—
Commis Inspect. Académie	1	—
Dame secrétaire	1	—
Agent auxiliaire de lycée	1	1
Maîtresse d'externat	1	—
TOTAL	84	122

Enseignement technique :		
Professeurs licenciés	5	—
Adjoints d'enseignement	2	—
Agents service économique	2	—
Surveillants généraux	1	—
Directeur de C.A.	1	—
Professeur Enseignement général des C. A.	1	—
Professeurs techniques adjoints	10	—
Chef d'atelier	1	—
Instituteurs	17	—
Instituteurs adjoints techniques	12	—
Moniteurs techniques	1	—
Professeurs contractuels	3	—
Professeurs techniques contractuels adjoints	12	—
TOTAL	68	77

Enseignement primaire :		
Educateurs	43	—
Instituteurs adjoints	568	—
Moniteurs	1.071	—
Professeur technique adjoint	—	—
Maîtres auxiliaires d'enseignement spécial	5	—
Instituteurs techniques adjoints	28	—
Moniteur technique	1	—
Professeurs enseignement ménager	7	—
Adjoint services économiques	2	—
Instituteurs contractuels	13	—
TOTAL	1.839	4.324
Jeunesse et Sport :		
Professeur technique adjoint	1	—
Professeur EPS	4	—
Maîtres adjoints EPS	22	—
Instituteurs	1	—
Instituteurs adjoints	3	—
TOTAL	35	—
Divers	415	—
TOTAL GENERAL	2.479	4.545

SANTE PUBLIQUE - DISPOSITIF SANITAIRE D'ENSEMBLE

(Rapport O. N. U. 1957 - page 416)

	Service de Santé publique	SECTEUR PRIVE			Total général
		Praticiens	Entreprises	Missions	
1° PERSONNEL					
Diplômés d'Etat d'Université					
Médecins	72	15	6	26	119
Pharmaciens	5	34	—	1	40
Chirurgiens-dentistes	4	7	—	2	13
Sages-femmes et infirmières	70	3	63	79	215
Diplômés locaux					
Médecins	54	5	—	—	59
Sages-femmes	16	—	—		16

RESULTATS AUX EXAMENS
1957

	Garçons		Filles		Total		Total 1956 Admis
	Présent.	Admis	Présent.	Admis	Présent.	Admis	
Enseignement public :							
C.E.P.E.	2.412	1.094	408	168	2.820	1.262	1.304
B.E.P.C.	159	69	66	37	225	106	161
B.E.	127	73	31	11	158	84	34
Bac. I	118	69	15	8	133	77	75
Bac. II	94	35	13	—	107	55	32
Cert. apt. prof.	178	102	8	1	186	103	78
B.E.I.	44	22	—	—	44	22	12
C.F.A.	183	134	2	1	185	135	102
Enseignement privé :							
C.E.P.E.	4.916	2.162	622	256	5.538	2.408	1.967
B.E.P.C.	203	94	15	7	218	101	120
B.E.	18	9	—	—	18	9	10
Bac. I	29	19	—	—	29	19	28
Bac. II	19	15	—	—	19	15	—
Cert. apt. prof.	134	52	19	4	153	56	48
B.E.I.	—	—	—	—	—	—	—
C.F.A.	59	48	14	7	73	55	60
Candidats libres :							
C.E.P.E.	4.162	1.185	352	97	4.514	1.282	1.104
B.E.P.C.	612	93	32	0	644	93	78
B.E.	105	25	—	—	105	25	1
Bac. I	113	17	1	1	114	18	13
Bac. II	22	1	—	—	133	22	18
Cert. apt. prof.	128	21	5	1	133	22	18
B.E.I.	—	—	—	—	—	—	—
C.F.A.	81	20	1	1	82	21	27

REPARTITION PROFESSIONNELLE
1957 (Rapp. O.N.U.)

	Manœuvres	Ouvriers	Employés	Cadres Direction	Totaux
Agriculture - Pêche - Forêts - Scieries	36.582	5.456	2.182	918	45.138
Industries extractives	1.788	533	129	44	2.499
Industries manufacturières et ateliers	4.978	5.800	957	592	12.327
Constructions et travaux publics	6.771	4.335	1.148	684	12.928
Commerce, banques, professions libérales	7.142	3.263	13.348	1.652	25.405
Transport et chalandage	2.620	3.652	1.348	390	8.019
Domestiques	2.400	—	5.070	—	7.470
Secteur public	10.373	2.593	2.513	1.009	16.488
TOTAUX GENERAUX	72.654	25.552	26.695	5.298	130.279

STAFF IN CAMEROONS

(English summary)

I. The traditional cadres

Cameroons is divided into three geographical areas, each of which used to present a different type of political organization.

In Northern Cameroons, the Fulani, who arrived in the 18th century, established a feudal society. The Lamido governed with the support of the nobility, composed of descendants of the conquerors. He distributed titles and lands, but left large administrative powers to servants or descendants of slaves who owed everything to him and were more reliable than the great feudal lords. The power of the *lamibe* was not only feudal but sacred in character, since the conquest was carried out in the name of Islam. Religion played a major part in staff training. Those who were versed in the Coran exerted a marked influence on the legal life of the country. Economic cadres, or at least certain economic functions, were to be found. At the court of chiefs, there were some dignitaries who had to deal with problems such as the sale of oxen or fish. Guilds developed in some trades. The butchers' representative was called " chief of the butchers " and dealt with the dignitary charged with these problems.

In West Cameroons, an area peopled by the Bamileke or Bamun, the power of the chiefs had a religious basis. They fulfilled a priestly function in relation to the land. The cult of ancestors became the cult of the chief's ancestors. Noblemen met in secret societies with religious rites, presided over by the chief, who allocated political and economic functions to the members; their leaders qualified through long years of service. The economic, social and political aspects of life were inseparable.

In Southern Cameroons, political organization was confined to the family system. Each patriarch organized his group as he wished. However, initiation societies, which were of a religious nature, also played an educational and civic role, serving as link between the different tribes.

II. The modern cadres

Political cadres : a territorial assembly was set up as early as 1947, to consider the local budget. The deputies comprized a large proportion of officials whose educational level gave them a high standing in the community. The first government of Cameroons (1956) comprized 13 ministers, of whom 8 were officials; the second comprized 16, of whom 7 were officials. The Northern peoples are not largely represented in the civil service, as the first schools were built in the South. The Southern Doualas, in spite of their small numbers, have contributed many members to the public service. Civil